

OFFRE IRREVOCABLE D'ACHAT

LES SOUSSIGNES :

Monsieur..... domicilié à

.....

Téléphone :.....

E-mail :

Ci-après dénommés : "l'acheteur".

Fait offre irrévocable d'acquérir au prix principal de
..... Euros (..... Eur).

L'immeuble dont la description suit:

DESCRIPTION DU BIEN

COMMUNE DE TELLIN – Deuxième division – Bure – Section A :

- Bois « Rofosse », cadastré sous numéro 1853BP0000 d'une contenance de onze ares vingt centiares (11a20ca), R.C. : 0 € ;
- Bois « Rofosse », cadastré sous numéro 1854AP0000 d'une contenance de onze ares dix centiares (11a10ca), R.C. : 0 € ;
- Bois « Rofosse », cadastré sous numéro 1854BP0000 d'une contenance de onze ares trente centiares (11a30ca), R.C. : 0 € ;
- Bois « Rofosse », cadastré sous numéro 1853AP0000 d'une contenance de quatorze ares quarante centiares (14a40ca), R.C. : 0 €.

Formant un ensemble d'une surface totale de quarante-huit ares (48a00ca).

FRAIS D'ACHAT:

Si son offre est acceptée, l'acquéreur s'engage à payer, outre le prix ci-avant, les frais d'achat y compris les frais de délivrance éventuels à la passation de l'acte authentique qui interviendra au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

DUREE :

La présente offre irrévocable est faite pour une durée de cinq (5) jours prenant cours aujourd'hui, à savoir le

L'acheteur reconnaît parfaitement savoir que l'acceptation par le vendeur de la présente offre dans le délai ci-dessus vaut vente, et oblige l'acheteur irrévocablement à signer l'acte notarié de vente et à payer le prix et les frais à la passation de l'acte authentique soit au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

ACCEPTATION :

L'acceptation éventuelle de la présente offre pourra se faire soit par l'envoi à l'acheteur, à l'adresse ci-avant, d'une lettre recommandée à la poste expédiée dans ce délai de cinq jours, soit par l'envoi d'un mail confirmant l'accord : mail :
.....

ACTE NOTARIE :

Informé de son droit absolu de faire choix d'un notaire sans frais supplémentaires, l'acheteur et le vendeur déclarent faire choix du notaire Tondeur à Bastogne car toutes les formalités ont déjà été établies en vue de la signature de l'acte authentique.

CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE :

Cette vente, si elle a lieu, se fera aux conditions ordinaires de fait et de droit, le bien étant vendu dans son état actuel, que l'acheteur déclare parfaitement connaître, avec toutes les servitudes y attachées et pour quittes et libres de toutes dettes et charges privilégiées ou hypothécaires généralement quelconques.
Les parties déclarent avoir pris tous les renseignements dont ils jugent utiles afin de contracter la présente convention.

Le bien est situé en zone forestiere au plan de secteur et libre d'occupation.
L'acheteur aura la propriété du bien vendu à partir du jour de l'acte notarié et la Jouissance à partir du même jour par l'occupation réelle, le bien étant libre d'occupation. .

Fait à _____ le _____

Acheteur : signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

En cas d'accord éventuel :

Vendeur : signature précédée de la mention « Lu et approuvé »